



**CENTRE DE
GESTION**

Fonction publique
territoriale

24, rue d'Arcole
42 000 Saint-Etienne
www.cdg42.org

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

DOSSIER N° : 2023-05-26/127

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

FAVORABLE

DEFAVORABLE

ABSTENTION

DIFFERE*

AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE que la suppression du poste n'intervienne qu'au 31/12/23.

*voir le courrier joint

COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

FAVORABLE

DEFAVORABLE*¹

Votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

ABSTENTION

DIFFERE*

AVIS FAVORABLE SOUS RESERVE que la suppression du poste n'intervienne qu'au 31/12/23.

* voir le courrier joint

*¹ En cas d'avis défavorable unanime des représentants du personnel, votre demande fera l'objet d'un réexamen et donnera lieu à une consultation du CST dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours.

L'avis du CST est un avis simple qui ne lie pas l'autorité territoriale. Il revient donc à la collectivité de prendre sa décision au regard de ces avis.

Fait à Saint-Etienne, le 31 mai 2023

Le Président du CDG

M. Yves NICOLIN

Maire de Roanne

Président de Roannais Agglomération

SUIVI DES AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

DOSSIER N° : 2023-05-26/127

L'article 93 du décret n°2021-571 prévoit que « Les comités sociaux territoriaux doivent, dans un délai de deux mois, être informés, par une communication écrite du président à chacun des membres, des suites données à leurs avis. »

Pour faire suite à l'avis ci-joint, merci d'indiquer votre décision finale :

AVIS SUIVI

AVIS NON SUIVI*

**Si vous n'avez pas suivi l'avis rendu par les membres du CST, merci de motiver votre démarche.*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Coupon réponse à retourner par mail au plus tard le 30/06/2023 (1 mois après signature de l'avis).

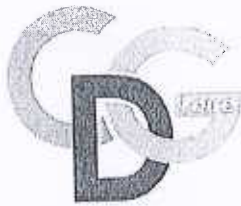
Signature de l'autorité territoriale,



MAIRIE DE CRAINTILLEUX
Loire

A.R le : 02/05/23

Enregistré le : 04/05/23



CENTRE DE GESTION

Fonction publique territoriale

24, rue d'Arcole
42 000 Saint-Etienne
www.cdg42.org

SAISINE DU COMITE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

AVANCEMENT DE GRADE

La commune ou l'établissement public

- Nom : Mairie de CRAINTILLEUX
- Adresse complète : 1 place Jean Dussurgey - 42210 CRAINTILLEUX
- Coordonnées de la personne en charge du dossier :
 - Nom : GODARD PARRA Coralie
 - Téléphone : 04 77 54 63 16
 - Courrier électronique : cgp.mairie-craintilleux@orange.fr

La saisine

• Identification du poste

- non pourvu
- pourvu (merci de compléter les éléments ci-dessous)
 - Civilité : M. Mme
 - Nom d'usage : CARVALHO
 - Nom patronymique :
 - Prénom : Déborah
 - Statut : stagiaire titulaire contractuel

accomplissant des tâches polyvalentes ou recevant la NBI : NON OUI (.... points)

• Descriptif

CREATION DU NOUVEAU POSTE

- TC (1607h / 1607h) TNC (..... / 1607h) Annualisation (.....h / 1607h)

Durée hebdomadaire :h..... / 35h

Grade Adjoint territoriale d'animation principal 1ère classe

La commune ou l'établissement public souhaite la mise en œuvre de la création à compter du :
1er septembre 2023

REÇU PAR MAIL

LE

08 MAI 2023



SUPPRESSION DE L'ANCIEN POSTE

TC (1607h / 1607h) TNC (...../ 1607h) Annualisation (.....h / 1607h)

Durée hebdomadaire :h...../ 35h

Grade Adjoint d'animation principal 2ème classe

La commune ou l'établissement public souhaite la mise en œuvre de la suppression à compter du : 31 août 2022

Le motif (merci de le détailler le plus précisément possible)

Joindre l'attestation de réussite au concours ou à l'examen professionnel.

OU **Joindre une copie du tableau d'avancement de grade signé par l'autorité territoriale.**

La commune ou l'établissement public sollicite l'avis du Comité technique intercommunal au motif de :

Le tableau des effectifs

Veuillez télécharger et compléter l'annexe 1.

Votre saisine sera t-elle suivie d'une délibération OUI NON

Pour permettre aux instances paritaires d'émettre leur avis, merci de fournir impérativement les documents qui vous sont demandés.

Fait à ...Crainvilleux....., le 28/04/2023.....

L'autorité territoriale,



CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION

Dossier n° : 2023-05-26/127